

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux juillet deux mil dix-neuf, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Christine Soulier, Jean-Claude Desbat, Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Jean-Paul de Vermont, Edouard Mion, Jean-Christophe Descotes, Raymond Philibert, Mirabelle Rousset-Charensol.

Excusés : Céline Champier, Myriam Perrin, Christian Coste

Christine SOULIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 mai 2019

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Conseil d'école n°3

Christine Soulier présente le compte-rendu du conseil d'école du 13 juin qui aborde les prévisions d'effectifs à la rentrée 2019, la rentrée échelonnée en petite section, le point sur les travaux, les actions pédagogiques de l'année, le périscolaire.

Un nouveau projet musical sera présenté pour bénéficier d'un intervenant musical l'année prochaine sur le thème de la musique urbaine.

En concertation avec la mairie du Perréon, deux demandes de dérogation ont été acceptées à titre exceptionnel cette année pour permettre l'ouverture d'une classe de maternelle.

II. FINANCES

1. Fourrière – Convention SPA

Le Code rural prévoit que chaque commune, quel que soit sa taille, doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. Pour répondre à cette obligation, il a été décidé de signer une convention avec la SPA. Elle permet d'apporter les chiens au refuge relais de St Jean d'Ardières. Pour les chats, la SPA propose un partenariat de stérilisation pour les chats vivant en groupe dans les lieux publics. Le coût s'élève à 40 centimes par habitants soit un total de 434.80 € pour l'année 2019.

2. Association Les Cloch'Pieds

Suite à l'organisation de la randonnée pédestre du lundi de Pencôte, l'association Les Cloch'Pieds a fait parvenir une demande de subvention. En effet, étant donné qu'il y a eu 157 randonneurs sur les 1 000 attendus, ils nous ont proposé de donner des pommes et des fromages pour le

restaurant scolaire. En contrepartie, nous avons décidé de ne pas encaisser les chèques de location pour la salle Saint-Martin et les barnums.

3. Commerce et logement

Le bilan financier de cette opération est le suivant :

Dépenses (en TTC) :

- travaux : 303 773.11 €
- architecte : 29 052 €
- contrôle technique : 3 600 €
- SPS : 1 000 €

Recettes :

- subvention département : 66 000 €
- Région (en attente de l'accord écrit) : 42 000 €
- Emprunt : 170 000 €
- autofinancement : 60 225.11 €

Loyer mensuel : 1 380 € dont 230 € de TVA

Emprunt mensuel : 1 261.47 €

4. Dotations de l'Etat

128 000 € avaient été prévus au budget prévisionnel 2019 et nous percevrons 134 999 € soit une différence de + 6 999 €. Nous enregistrons une baisse de 2 841 € par rapport à l'année dernière.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Maison d'assistantes maternelles

Jean-Charles Perrin informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'architecte hier. De nouveaux plans seront élaborés avec un agrandissement côté jardin d'ici une dizaine de jours. Une fois les plans validés, le permis de construire sera déposé fin juillet. Le marché public à procédure adaptée pourra être lancé mi-septembre.

2. Commission bâtiments

La création des sanitaires comprenant 2 toilettes, un urinoir et un lavabo à l'étage de la salle des fêtes auront lieu courant juillet. Ce sont les entreprises SDP (plomberie), BURNY (électricité) et David DEMANGET (peinture) qui réaliseront les travaux.

Pour le restaurant scolaire, Jean-Paul de Vermont propose l'achat d'un congélateur de secours.

IV. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Terrain en gore

Nous avons reçu 4 devis pour la réfection du terrain de football en gore :

- MILLET : 22 344 €
- PERRET : 16 080 €
- EIFFAGE : 13 851.96 €
- Parc & Sport : 22 290 €

C'est l'entreprise EIFFAGE qui est retenue.

Urbanisme

1. Permis de construire

Jean-Christophe Descotes se retire de la salle pendant l'instruction de ces permis de construire.

PC0692571900007 – Le Mathy – AI30 – DESCOTES Jean-Christophe / DARBON Nadine

Construction maison individuelle – Lot A

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PC0692571900008 – Le Mathy – AI30 – DESCOTES Jean-Christophe / DARBON Nadine

Construction maison individuelle – Lot B

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PC0692571900009 – Le Bourg – AB 210 – VINCOURT Hélène / FERRY Thibault

Construction d'un garage et d'un carport

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2. Déclaration préalable

DP0692571900014 – Impasse du Verger – AI 308 – ISOWATT

Installation de panneaux photovoltaïques 15m²

Le conseil municipal émet un avis favorable.

3. Certificats d'urbanisme

CU0692571900022 – Le Sotison – AL 225 et 224

CU0692571900023 – Les Verseaux – AK 171

CU0692571900024 – Rue Claude Braille – AB 55, 289, 291 et 292

CU0692571900025 – Le Villard – AC 142

CU0692571900026 – Le Mathy – AI 307

CU0692571900027 – Impasse des Miracles – AB 164

CU0692571900028 – Le Villard – AC 142

CU0692571900029 – Le Chavel – AC 237

CU0692571900030 – Chemin du Geingeat – AD 313

Le conseil municipal émet un avis favorable.

4. Safer

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Pour le futur conseil communautaire suite aux élections municipales de 2020, il existe deux possibilités de composition :

- méthode légale (article L.5211-6-1 du CGCT) : 50 sièges dont 1 pour la commune de Vaux-en-Beaujolais

- accord local qui permet d'augmenter le nombre de sièges jusqu'à 25 % sous réserve de l'accord des 2/3 des conseils municipaux avant le 31/08/2019 et de la ville-centre : 60 sièges dont 1 pour la commune de Vaux-en-Beaujolais.

Monsieur Le maire propose d'appliquer la méthode légale. Le conseil municipal émet un avis favorable.

2. Rénovation éclairage par des lanternes LED

Le SYDER propose la rénovation de l'éclairage du centre bourg par des lanternes LED. Nous sommes dans l'attente du devis pour la réalisation des travaux et du chiffrage des économies qui pourraient être réalisées à l'avenir.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Le défilé du 14 juillet aura lieu à 11h sur la place Ponosse.
- Jean-Charles Perrin fait part de l'invitation de l'ensemble du conseil municipal pour le vin d'honneur à l'occasion du mariage d'Alexandra Foley et Nicolas Gaget qui aura lieu le samedi 17 août 2019 à 14h.
- Jean-Charles Perrin donne lecture du courrier de la classe de CP/CE2 qui remercie la municipalité pour le financement de l'intervention de l'autrice et l'illustratrice à l'occasion du festival BD MIAM.
- La Médiathèque du Perréon nous informe que le cercle de lecture reçoit Bernard Pivot le jeudi 8 août à 19 h à la salle polyvalente.
- Mme FAVROT est propriétaire d'un terrain de 700 m² le long de la rivière en face du terrain de pétanque. Elle souhaiterait vendre ce terrain et demande si la commune est intéressée. Il est proposé de faire part de cette demande au Département étant donné que le terrain borde la route départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 00

Le prochain conseil aura lieu le mardi 16 juillet 2019 à 20 h